

Collecte des déchets verts le mercredi semaine impaire

mars	avril	mai	juin	juill	août	sept	oct	nov
16	13	11	08	06	03	14	12	09
30	27	25	22	20	17	28	26	
					31			

En 2022, les déchets verts sont collectés le mercredi.

Comment fonctionne la collecte des déchets végétaux ?

Votre commune a souhaité faire bénéficier ses habitants de la collecte en porte à porte des déchets verts, cette collecte a lieu une fois tous les 15 jours de mi-mars à mi-novembre, soit 18 passages.

Les déchets végétaux doivent être présentés uniquement dans des bacs roulants normalisés (NFEN840), c'est-à-dire pouvant être accrochés au camion de collecte. Aucun autre contenant ne sera collecté.

Des fagots de branchage de taille/poids modestes (maxi 1.10m) peuvent également être présentés à la collecte.

Pour le bon déroulement de la collecte, voici quelques règles à respecter :

- **Il est interdit d'utiliser le bac d'ordures ménagères pour cette collecte.**
- Sortir les déchets verts la veille au soir de la collecte devant le domicile, de façon ordonnée afin de ne pas gêner la circulation des usagers sur la voie ou le trottoir (occupation de moins de 1m3).
- N'ajouter aucun élément en plastique ou fer (bâche, sac ...)
- Assurer une bonne visibilité des bacs ou fagots.
- Ne mettre ni terre, ni sable dans les bacs (cela gêne le compostage)
- Ne pas trop charger le bac : s'il est trop lourd, il risque d'être endommagé

Les végétaux de plus grosse taille doivent être apportés en déchèterie (haies, branches de plus de 5 cm de diamètre...). L'accès est gratuit pour les particuliers.

Que deviennent les déchets végétaux ?

Après la collecte, les déchets végétaux sont conduits à la plate-forme de compostage de Monchy-Humières.

Ils sont broyés et humidifiés puis mis en andain pour une fermentation.

Ces andains sont ensuite destockés puis ils sont triés selon leur taille : les plus gros éléments sont utilisés en bois-énergie et les plus fins, de nouveau mis en maturation avant de partir dans le circuit agricole.

Retrouvez plus d'informations sur la collecte des déchets verts sur notre site internet : www.grandroye.fr rubrique Environnement

Collecte des déchets verts le mercredi semaine impaire

mars	avril	mai	juin	juill	août	sept	oct	nov
16	13	11	08	06	03	14	12	09
30	27	25	22	20	17	28	26	
					31			

En 2022, les déchets verts sont collectés le mercredi.

Comment fonctionne la collecte des déchets végétaux ?

Votre commune a souhaité faire bénéficier ses habitants de la collecte en porte à porte des déchets verts, cette collecte a lieu une fois tous les 15 jours de mi-mars à mi-novembre, soit 18 passages.

Les déchets végétaux doivent être présentés uniquement dans des bacs roulants normalisés (NFEN840), c'est-à-dire pouvant être accrochés au camion de collecte. Aucun autre contenant ne sera collecté.

Des fagots de branchage de taille/poids modestes (maxi 1.10m) peuvent également être présentés à la collecte.

Pour le bon déroulement de la collecte, voici quelques règles à respecter :

- **Il est interdit d'utiliser le bac d'ordures ménagères pour cette collecte.**
- Sortir les déchets verts la veille au soir de la collecte devant le domicile, de façon ordonnée afin de ne pas gêner la circulation des usagers sur la voie ou le trottoir (occupation de moins de 1m3).
- N'ajouter aucun élément en plastique ou fer (bâche, sac ...)
- Assurer une bonne visibilité des bacs ou fagots.
- Ne mettre ni terre, ni sable dans les bacs (cela gêne le compostage)
- Ne pas trop charger le bac : s'il est trop lourd, il risque d'être endommagé

Les végétaux de plus grosse taille doivent être apportés en déchèterie (haies, branches de plus de 5 cm de diamètre...). L'accès est gratuit pour les particuliers.

Que deviennent les déchets végétaux ?

Après la collecte, les déchets végétaux sont conduits à la plate-forme de compostage de Monchy-Humières.

Ils sont broyés et humidifiés puis mis en andain pour une fermentation.

Ces andains sont ensuite destockés puis ils sont triés selon leur taille : les plus gros éléments sont utilisés en bois-énergie et les plus fins, de nouveau mis en maturation avant de partir dans le circuit agricole.

Retrouvez plus d'informations sur la collecte des déchets verts sur notre site internet : www.grandroye.fr rubrique Environnement

CALENDRIER DE LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS



DU 16 MARS AU 9 NOVEMBRE 2022
ATTENTION, LE JOUR DE COLLECTE CHANGE : MERCREDI



**Communauté
de Communes
du Grand Roye**



COMMUNE
DE TILLOLOY

WWW.GRANDROYE.FR

CALENDRIER DE LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS



DU 16 MARS AU 9 NOVEMBRE 2022
ATTENTION, LE JOUR DE COLLECTE CHANGE : MERCREDI



**Communauté
de Communes
du Grand Roye**



COMMUNE
DE TILLOLOY

WWW.GRANDROYE.FR